



Règlement relative aux  
services à l'enfance et à la  
famille des Premières Nations  
et au principe de Jordan

Services à l'enfance et à la famille des  
Premières Nations, Principe de Jordan,  
Recours collectif Trout – Administration  
des réclamations liées au recours collectif

Plan de soutien aux réclamations pour l'administrateur  
Avril 2024 à mars 2025

Présentation à l'assemblée générale annuelle de  
l'Assemblée des Premières Nations (APN)

**Juillet 2024**

## Ordre du jour



Règlement relatif aux  
services à l'enfance et à la  
famille des Premières Nations  
et au principe de Jordan

- 1 Contexte et portée des mesures de soutien aux réclamations
- 2 Aperçu du programme de soutien prévu aux réclamations
- 3 Priorités actuelles et prochaines étapes

# Contexte et portée des mesures de soutien aux réclamations



## Rôle de Deloitte en tant qu'administrateur des réclamations

Le rôle de l'administrateur des réclamations est d'élaborer, de planifier et d'exécuter cet important et exhaustif mandat de manière rapide, rentable, conviviale, sensible à la culture et en tenant compte des traumatismes :

- ◆ Adhérer aux **conditions énoncées dans l'entente de règlement**
- ◆ **Administrer une procédure de demande d'indemnisation** qui protège les intérêts des membres du groupe et qui minimise le fardeau administratif qui leur incombe
- ◆ **Assurer la liaison avec les communautés des Premières Nations et offrir des mesures de soutien aux réclamations** aux demandeurs
- ◆ **Surveiller** les résultats et en **rendre compte** au Comité de mise en œuvre du règlement, y compris les problèmes systémiques
- ◆ Veiller à ce que les **perspectives des Premières Nations** soient prises en compte, en consultation avec le Comité de mise en œuvre du règlement
- ◆ **Aviser** les membres du recours collectif dont l'admissibilité à l'indemnisation a été approuvée

# Modèle de soutien aux réclamations : exigences et résultats ciblés



Règlement relatif aux services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et au principe de Jordan

## L'annexe I de l'entente de règlement énonce la nécessité de présenter des mesures de soutien qui...

- sont sensibles à la culture et tiennent compte des traumatismes;
- permettent de diriger les demandeurs vers des services de soutien au mieux-être;
- sont offertes en partenariat avec d'autres organismes (p. ex., les Services correctionnels du Canada, des établissements d'enseignement).

Nous avons défini des principes directeurs sur lesquels repose notre modèle de soutien aux réclamations :

- 1 Préserver la dignité des membres du recours collectif et respecter leur expérience
- 2 Reconnaître le parcours de guérison
- 3 Représenter la diversité des Premières Nations
- 4 Mettre l'accent sur l'autonomisation individuelle

# Aperçu du programme de soutien prévu aux réclamations



## Modèle de soutien prévu aux réclamations pour l'administrateur

**Équipe de Deloitte**  
*(dirigée par Dean Janvier)*

### **Agents de liaison des communautés des Premières Nations**

Ils soutiennent les Premières Nations et les organisations des Premières Nations dans chaque région.

### **Assistants aux réclamations**

Ils offrent un soutien adapté aux demandeurs individuels dans le cadre de la procédure de demande d'indemnisation.

### **Coordonnateurs de services**

Ils orientent les demandeurs qui ont besoin de soutien additionnel pour accéder aux ressources et aux services.

**Soutien externe additionnel** (p. ex., santé mentale) offert aux Premières Nations directement **du Canada**

**Remarque : Le modèle de soutien prévu est assujéti à l'approbation du budget.** Deloitte collabore avec son Conseil consultatif interne des Premières Nations, et les communautés des Premières Nations pour atteindre les objectifs du règlement.

## Soutien prévu aux réclamations partout au Canada (1/2)

Soutien	Description
<b>Agents de liaison</b>	Ils travaillent directement avec les Premières Nations pour leur fournir des renseignements, à elles et à leurs organisations, au sujet de l'entente de règlement et de la procédure de demande d'indemnisation.
<b>Assistants aux réclamations</b>	Ils travaillent directement avec les demandeurs, tant en personne que virtuellement, pour fournir des renseignements sur le règlement, la procédure de demande d'indemnisation et la façon de soumettre une demande d'indemnisation.
<b>Gestionnaires régionaux de coordonnateurs de services</b>	Ils collaborent avec les régions pour comprendre les services offerts à l'échelle locale et effectuent des recherches et la cartographie des services, au besoin.
<b>Coordonnateurs de services</b>	Ils travaillent directement avec les demandeurs pour faciliter leur orientation vers les services existants, au besoin.

Type d'assistants aux réclamations	Description
Assistants aux réclamations des communautés des Premières Nations	Ils soutiennent les communautés des Premières Nations, en personne ou virtuellement
Assistants aux réclamations urbains	Ils sont au service des Premières Nations dans les centres urbains, en personne ou virtuellement
Assistants aux réclamations virtuels et populations spécifiques	Disponibles en personne ou virtuellement, dont certains assistants aux réclamations pour des populations spécifiques

# Soutien prévu aux réclamations partout au Canada

Ces données sont fondées sur l'estimation actuelle du nombre attendu de membres du recours collectif par région.



Region	Agents de liaison	Assistants aux réclamations des communautés	Assistants aux réclamations urbains	Assistants aux réclamations en virtuel	Gestionnaires régionaux de coordonnateurs de services	Coordonnateurs de services
<b>Alberta</b>	1	10	5	-	1	2
<b>Colombie-Britannique</b>	2	10	5	-	2	4
<b>Manitoba</b>	1	20	3	-	1	6
<b>Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard</b>	1	4	1	-	1	1
<b>Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve</b>	1	4	1	-	1	1
<b>Territoires du Nord-Ouest</b>	1	0	0	-	1	0
<b>Ontario</b>	2	20	6	-	2	6
<b>Québec et Labrador</b>	1	10	3	-	1	3
<b>Saskatchewan</b>	1	20	6	-	1	6
<b>Yukon</b>	1	2	0	-	1	1
<b>Région d'Ottawa (APN/Canada)</b>	1	0	0	-	1	0
<b>Soutien virtuel national</b>	-	-	-	30	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>	<b>100</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>13</b>	<b>30</b>

\* Ces chiffres sont soumis à l'approbation finale du budget

# Coordination des services prévus



Règlement relatif aux services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et au principe de Jordan

## Modèle d'orientation de la coordination des services :

- Ce modèle de coordination des services tient compte des fondements culturels pour un soutien holistique, complet et adapté aux demandeurs qui ont besoin de mesures de soutien supplémentaires.
- Si un demandeur détermine qu'il a besoin de mesures de soutien supplémentaires, l'assistant aux réclamations peut l'orienter vers un coordonnateur de services, qui collaborera avec le demandeur pour mieux comprendre les services qu'il recherche et l'aider à y accéder.
- Les assistants aux réclamations et les coordonnateurs de services peuvent orienter les demandeurs vers des mesures de soutien supplémentaires financées et fournies par le Canada, selon les disponibilités, mais ils **ne fourniront pas de diagnostic, de conseils professionnels ou de soins cliniques.**

## Deux rôles de coordination des services

### Gestionnaires régionaux de coordonnateurs de services :

Ils sont chargés de travailler avec les régions et de comprendre les services offerts à l'échelle locale, ainsi que d'effectuer la cartographie des services et de gérer les coordonnateurs de services.

### Coordonnateurs de services :

Ils travaillent directement avec les demandeurs pour les aider à accéder aux services dont ils ont besoin, y compris les services existants. Il leur incombe de déterminer les services qui seraient pertinents pour les demandeurs et de les orienter vers ces derniers.

# Processus de soutien aux réclamations

Légende

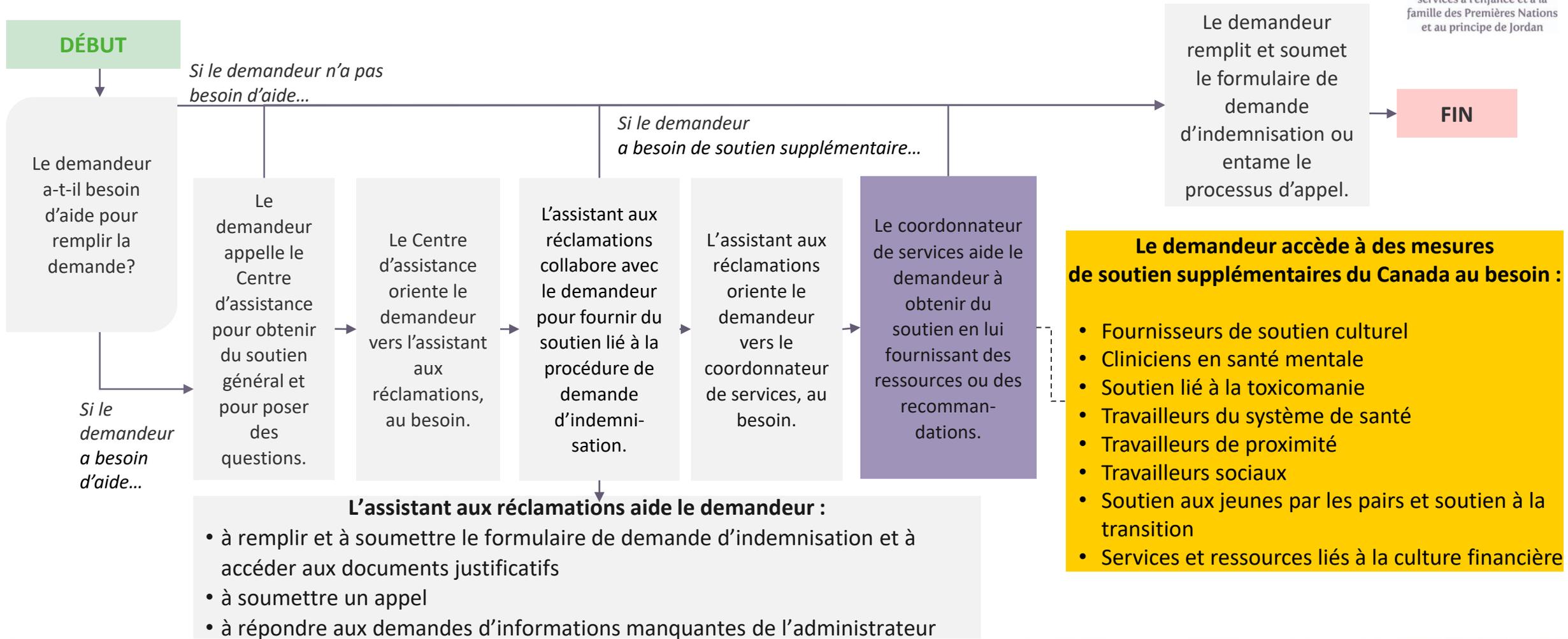
Coordonnateurs de services

Soutien externe additionnel



Règlement relatif aux services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et au principe de Jordan

Le diagramme de processus ci-dessous présente une vue d'ensemble des mesures de soutien offertes au demandeur.



# Priorités actuelles et prochaines étapes

# Recrutement pour le soutien aux réclamations



Règlement relatif aux services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et au principe de Jordan

## Assistants aux réclamations

- ◆ Notre objectif est d'intégrer les assistants aux réclamations en trois cohortes, de juillet à septembre.
- ◆ Nous sommes actuellement à la recherche de candidats. Voir ci-dessous où trouver les offres d'emploi pour le poste d'assistant aux réclamations.

## Agents de liaison

- ◆ Nous collaborons avec les régions pour repérer des candidats potentiels.
- ◆ Nous avons embauché ou sommes en train d'embaucher des agents de liaison régionaux pour la majorité des régions.

## Prochaines étapes

- ◆ Les postes vacants d'assistants aux réclamations, de gestionnaires des assistants aux réclamations et d'autres rôles de soutien sont affichés.
- ◆ Si vous ou une personne que vous connaissez souhaitez contribuer à cet important travail ou en apprendre davantage sur les possibilités d'embauche dans le cadre du présent règlement, veuillez:
  - ◆ Visiter le site [www.castlemain.com/careers](http://www.castlemain.com/careers)
  - ◆ Envoyer un courriel à [jobs@fnchildclaims.com](mailto:jobs@fnchildclaims.com)
  - ◆ Visitez le stand du règlement

# Nos progrès en matière de planification

## Le point sur le budget

- ◆ Nous avons travaillé à l'établissement de notre budget avec le Canada au cours des derniers mois et nous prévoyons le terminer sous peu.
- ◆ Ces discussions ont permis de définir l'approche de la coordination des services en tant que service d'orientation.
- ◆ Le Canada a confirmé qu'il prévoit collaborer avec les Premières Nations de chaque région afin de repérer les lacunes potentielles dans les services.

## Prochaines étapes

- ◆ Se préparer au lancement de la procédure de demande d'indemnisation prévu à la fin de l'année 2024.
- ◆ Finaliser nos outils technologiques, nos lignes directrices sur la procédure de demande d'indemnisation et nos documents de formation pour intégrer et gérer tout le personnel qui fera partie du processus d'administration.
- ◆ Collaborer avec nos agents de liaison existants pour créer leurs plans régionaux.
- ◆ Recruter de façon active pour les postes d'assistants aux réclamations; les personnes intéressées peuvent postuler ici : [www.castlemain.com/careers](http://www.castlemain.com/careers).
- ◆ Commencer le recrutement des coordonnateurs de services, y compris dans les régions.



Règlement relatif aux services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et au principe de Jordan



Règlement relatif aux  
services à l'enfance et à la  
famille des Premières Nations  
et au principe de Jordan

**Merci!**  
Des questions?

Pour obtenir plus d'informations sur le règlement et la procédure de demande d'indemnisation, ainsi que les dates importantes et d'autres détails sur l'indemnisation, veuillez consulter le site web de l'administrateur à l'adresse suivante:

 [www.fnchildclaims.ca/fr](http://www.fnchildclaims.ca/fr)

 1-833-852-0755



## AVERTISSEMENT DE DISTRIBUTION LIMITÉE

Destiné au public destinataire seulement

Ne pas distribuer

[www.deloitte.ca](http://www.deloitte.ca)

### À propos de Deloitte

Deloitte offre des services dans les domaines de l'audit et de la certification, de la consultation, des conseils financiers, des conseils en gestion des risques, de la fiscalité et d'autres services connexes à de nombreuses sociétés ouvertes et fermées dans différents secteurs. Deloitte sert quatre entreprises sur cinq du palmarès Fortune Global 500<sup>MD</sup> par l'intermédiaire de son réseau mondial de cabinets membres dans plus de 150 pays et territoires, qui offre les compétences de renommée mondiale, le savoir et les services dont les clients ont besoin pour surmonter les défis d'entreprise les plus complexes. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de l'Ontario, est le cabinet membre canadien de Deloitte Touche Tohmatsu Limited. Deloitte désigne une ou plusieurs entités parmi Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société fermée à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ainsi que son réseau de cabinets membres dont chacun constitue une entité juridique distincte et indépendante. Pour une description détaillée de la structure juridique de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses sociétés membres, voir [www.deloitte.com/ca/apropos](http://www.deloitte.com/ca/apropos).

Notre raison d'être mondiale est d'avoir une influence marquante. Chez Deloitte Canada, cela se traduit par la création d'un avenir meilleur en accélérant et en élargissant l'accès au savoir. Nous croyons que nous pouvons concrétiser cette raison d'être en incarnant nos valeurs communes qui sont d'ouvrir la voie, de servir avec intégrité, de prendre soin les uns des autres, de favoriser l'inclusion et de collaborer pour avoir une influence mesurable.

Pour en apprendre davantage sur les quelque 330 000 professionnels de Deloitte, dont plus de 11 000 font partie du cabinet canadien, veuillez nous suivre sur [LinkedIn](#), [Twitter](#), [Instagram](#) ou [Facebook](#).

© Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et ses sociétés affiliées.

# Annexe

# L'entente de règlement

---



Règlement relatif aux services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et au principe de Jordan

## L'entente de règlement relative aux Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations, au principe de Jordan et au recours collectif Trout

- ◆ Porte sur le retrait d'enfants des Premières Nations de leur famille et leur placement dans le système de protection de la jeunesse financé par le gouvernement canadien, ainsi que sur la discrimination découlant de l'application du principe de Jordan envers les enfants des Premières Nations, traités différemment sur le plan de la prestation des services essentiels.
- ◆ Fondée sur le sous-financement des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations par le gouvernement canadien, qui n'a pas respecté le principe de Jordan et n'a pas fourni aux enfants des Premières Nations les services essentiels garantis en vertu de la *Charte canadienne des droits et libertés*.
- ◆ A été conclue avec l'Assemblée des Premières Nations et les demandeurs des recours collectifs Moushoom et Trout.
- ◆ Représente un total de 23,34 milliards de dollars.

# Aperçu des groupes

Les personnes appartenant aux groupes suivants pourraient être admissibles à une indemnisation si elles répondent aux critères d'admissibilité décrits dans l'entente de règlement :

- ◆ **Enfants retirés** (nombre de membres estimatif – 115 000) : membres des Premières Nations qui, entre le 1<sup>er</sup> avril 1991 et le 31 mars 2022, alors qu'ils n'avaient pas atteint l'âge de la majorité, ont été retirés de leur foyer dans une réserve par les autorités chargées de la protection de l'enfance et dont le placement a été financé par Services aux Autochtones Canada (SAC).
- ◆ **Principe de Jordan** (nombre estimatif – 58 000 à 70 000), **recours collectif Trout** (nombre estimatif – 104 000) et **Services essentiels** (nombre estimatif inconnu) : enfants des Premières Nations (résidant ou non dans une réserve) qui avaient un besoin confirmé de service essentiel, mais qui ont subi un retard, un refus ou une lacune à cet égard entre le 1<sup>er</sup> avril 1991 et le 2 novembre 2017.
- ◆ **Enfants pris en charge par un proche** (nombre estimatif inconnu) : membres des Premières Nations qui, entre le 1<sup>er</sup> avril 1991 et le 31 mars 2022, alors qu'ils n'avaient pas atteint l'âge de la majorité, ont été retirés de leur foyer et envoyés hors de la réserve pour séjourner temporairement avec un non-membre de la famille dans le cadre d'un placement par les autorités chargées de la protection de l'enfance.
- ◆ **Parents ou grands-parents responsables** d'enfants retirés, d'enfants pris en charge par un proche, de demandeurs du recours relatif au principe de Jordan et de demandeurs du recours Trout.



Règlement relatif aux services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et au principe de Jordan